



Sauveteurs Secouristes
du Pays Viennois

Sauveteurs Secouristes du Pays Viennois

Association loi 1901

195 ZA LE REMOULON 38780 PONT EVEQUE

Affiliée à la

Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

Association de Protection Civile – fondé en 1899 par Raymond Pitet – reconnue d'utilité publique par décret du 25 février 1927

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1

P.S.E.1

Objectif de la formation:

Pour être secouriste, il est nécessaire d'être titulaire de l'unité d'enseignement « Premiers secours en équipe de niveau 1 ». Cette personne constitue le premier échelon opérationnel participant au secours à personnes. Le secouriste est formé et entraîné à la prise en charge de victimes, d'un accident, d'un malaise ou d'une aggravation brutale d'une maladie.

Pour ce faire, il va intervenir seul ou en équipe, avec ou sans matériel, afin de réaliser les gestes de premiers secours qui s'imposent pour l'intégrité de la victime, et, si nécessaire, en attendant l'arrivée d'une équipe de secours à personnes.

Objectif pédagogique :

Définir les conduites à tenir et les techniques de premiers secours à effectuer, seul ou en équipe, ainsi que la connaissance des différents schémas généraux de l'action de secours à appliquer lors des opérations. Cette définition des techniques de premiers secours est basée sur une approche scientifique et la prise en compte des recommandations des sociétés savantes françaises, européennes et mondiales.

L'objectif pédagogique sert à construire et conduire l'action de formation, et à évaluer les capacités acquises.

Moyens pédagogiques et encadrement :

Cette unité d'enseignement « PSE1 », ne peut être dispensée que par des formateurs titulaires de l'unité d'enseignement « Pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 1 (PAE1). La durée de la formation est de 35H.

Au sens légal, les actions de formation se déroulent conformément à un programme. Celui-ci est établi en fonction d'objectifs pédagogiques préalablement déterminés, précise les moyens pédagogiques et d'encadrement mis en œuvre et définit un dispositif permettant d'en suivre l'exécution et d'en apprécier les résultats.

Il existe trois types d'activités pédagogiques :

- activité de découverte : le stagiaire découvre ce qu'il sait déjà ou ne sait pas
- Activité de démonstration : le formateur ou un autre émetteur (vidéo...) transmet un savoir.
- Activité d'application : les stagiaires appliquent ce qui vient de leur être démontré.

Les moyens pédagogiques correspondent à tout procédé, matériel ou immatériel, utilisé dans le cadre

Association loi 1901/Affiliée à la

Fédération Française de Sauvetage et Secourisme -

Courriel : sspaysviennois@orange.fr

Association de Protection Civile – Reconnue d'utilité publique par décret du 25 février 1927

Siret n°: 418 565 974 00015 - Code APE 9499Z - Agrément n° 38-2021-5A/ Arrêté Préfectoral n° 38-2021-07-16-00005 du 16/07/2021 – Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82380543438 auprès du préfet de région Rhône Alpes

d'une méthode pédagogique : lecture de référentiel, étude de cas, cas concert, utilisation de films, transparents, maquillage, mannequins de simulation, défibrillateur de formation.....

Moyens de suivis :

- Feuille d'émargement signée par les stagiaires, le matin et l'après-midi.
- Evaluation formative : elle a pour objet d'informer l'apprenant du degré d'atteinte des objectifs fixés. En d'autres termes, elle permet de vérifier, à l'occasion d'exercices d'application, l'atteinte de l'objectif spécifique, et par conséquent le degré de progression du stagiaire vers l'objectif général.

Modalités d'évaluation :

L'évaluation de certification a pour objet, à la suite d'un contrôle continu, de faire le point sur les acquis afin de sanctionner le niveau de qualification, en vue de certifier une compétence et de délivrer à l'intéressé un certificat de compétences. A cela vient s'ajouter un entretien particulier avec l'apprenant.

Contenu de la formation :

- Le secouriste :
 - * Rôle et responsabilité
 - * Le matériel et dispositifs de secours
 - * L'attitude du secouriste
- La Chaîne des secours :
 - * Les étapes de la prise en charge d'une victime
 - * Les acteurs de l'organisation des secours
- La sécurité :
 - * La sécurité individuelle du secouriste
 - * La sécurité de la zone d'intervention et des personnes s'y trouvant
 - * La sécurité collective face à un risque majeur
- L'alerte
 - * La transmission de l'alerte
- L'obstruction brutale des voies aériennes
 - * L'obstruction totale de VA chez l'adulte et l'enfant
 - * L'obstruction totale des VA chez un nourrisson
 - * L'obstruction partielle des VA
 - * Cas concret de synthèse
- Les hémorragies externes
 - * L'hémorragie et ses conséquences
 - * La compression directe
 - * Le garrot et la section de membre

Association loi 1901/Affiliée à la
Fédération Française de Sauvetage et Secourisme -
Courriel : sspaysviennois@orange.fr

Association de Protection Civile – Reconnue d'utilité publique par décret du 25 février 1927
Siret n°: 418 565 974 00015 - Code APE 9499Z -Agrément n° 38-2021-5A/ Arrêté Préfectoral n° 38-2021-07-16-00005 du
16/07/2021 – Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82380543438 auprès du préfet de région Rhône Alpes

- * Les hémorragies extériorisées
- * Cas concret de synthèse
- L'inconscience
 - * Signe et principe de l'action de secours
 - * La victime est inconsciente et respire (CAT à un secouriste)
 - * Un malade est inconscient et respire (CAT à deux secouristes)
 - * Un blessé est inconscient et respire (CAT à deux secouristes)
 - * Cas concret de synthèse
- L'arrêt cardiaque
 - * L'arrêt cardiaque et principe de l'action de secours
 - * RCP de l'adulte à un secouriste
 - * RCP de l'enfant à un secouriste
 - * RCP du nourrisson à un secouriste
 - * RCP d'une victime à un ou deux secouristes avec matériel
 - * Cas particulier de la RCP d'une victime
- La défibrillation automatisée externe
 - * La chaîne de survie et la défibrillation automatisée externe
 - * Le défibrillateur automatisé externe
 - * RCP avec DAE de l'adulte à deux secouristes
 - * Les conditions particulières d'utilisation
 - * Cas concret de synthèse
- Les détresses vitales
 - * L'interaction des fonctions vitales
 - * Recherche et identification d'une détresse vitale
 - * CAT devant une victime qui présente une détresse vitale
- Les malaises et la maladie
 - * Les différentes zones du corps humains
 - * CAT devant une victime qui présente un malaise ou une maladie
- Les accidents de la peau
 - * CAT devant une victime qui présente une plaie
 - * CAT devant une victime qui présente une brûlure
- Les traumatismes des os et des articulations
 - * Les principaux types de traumatismes
 - * Traumatismes du dos, du cou et de la tête
 - * Choc au thorax

Association loi 1901/Affiliée à la
Fédération Française de Sauvetage et Secourisme -
Courriel : sspaysviennois@orange.fr

Association de Protection Civile – Reconnue d'utilité publique par décret du 25 février 1927
Siret n°: 418 565 974 00015 - Code APE 9499Z -Agrément n° 38-2021-5A/ Arrêté Préfectoral n° 38-2021-07-16-00005 du
16/07/2021 – Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82380543438 auprès du préfet de région Rhône Alpes

- * Traumatisme d'un membre
- * Cas concret de synthèse
- La noyade
 - * Prise en charge d'une personne victime d'une noyade
- La surveillance et l'aide au déplacement
- Synthèse
 - * Cas concret de synthèse
- Evaluation
 - * Evaluation formative
 - * Evaluation sommative
 - * Evaluation de certification, proclamation des résultats.
 - * Evaluation de la formation.

Association loi 1901/Affiliée à la
Fédération Française de Sauvetage et Secourisme -
Courriel : sspaysviennois@orange.fr

Association de Protection Civile – Reconnue d'utilité publique par décret du 25 février 1927
Siret n°: 418 565 974 00015 - Code APE 9499Z -Agrément n° 38-2021-5A/ Arrêté Préfectoral n° 38-2021-07-16-00005 du
16/07/2021 – Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82380543438 auprès du préfet de région Rhône Alpes